

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

FOOTBALL

7X7

Année 2024-2025

Nouveauté 2024-2025



SOMMAIRE :

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS	4
ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE	4
2.1 Règles de qualification des joueurs	4
2.1.1 Participation d'un joueur	4
2.1.2 Intégration des Séniors	4
2.1.3 Sur-classement	4
2.1.4 Double sur-classement	4
2.1.5 Limite du nombre de surclassés	4
2.2 Précisions sur un championnat national : FOOTBALL	5
ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE	5
ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITONS	6
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS	6
5.1 : En championnat Elite	6
5.1.1 Par catégorie et sexe	6
5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur	6
5.1.3 Gestion des repêchages	6
5.2 En championnat promotionnel ou unique	6
5.2.1 Par sport, catégorie et sexe	6
5.2.2 Gestions des invitations par les organisateurs	6
5.2.3 Gestion des repêchages	7
5.3 Informations pratiques et qualifications	7
ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS	7
6.1 Définition du Jeune Officiel	7
6.2 Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	8
6.3 Prise en charge financière	8
6.4 Championnat ELITE	8
6.5 Championnat PROMOTIONNEL ou UNIQUE	8
6.6 Niveau requis	8
6.6.1 Elite	8
6.6.2 Promotionnel ou Unique	8
6.7 En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	9
6.8 Validations des Jeunes Officiels (diplôme/attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	9
6.9 Informations complémentaires	9
ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION	9
ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES	10
ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS	10
ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	10
ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	11
11.1 Les réserves et réclamations	11
11.1.1 Réserves	11
11.1.2 Réclamations	11
11.2 La commission des réclamations et litiges de la compétition	11
11.3 Les sanctions	11
ARTICLE 12 : LE DOPAGE	11

FOOT-BALL 7/7

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT - FOOTBALL 7/7 ELITE& PROMO	12
13.1 Nombre de joueurs	12
13.2 Temps de jeu	12
13.3 Règles particulières :	12
13.3.1 Traces et équipements spécifiques :	12
14.3.2 Rentrée de touche :	13
14.3.3 Coups francs :	13
14.3.4 Coups de pied de pénalité :	13
14.3.5 Coup de pied de but :	13
14.3.6 Passe en retrait au gardien :	13
14.3.7 Dégagement du gardien :	13
14.3.8 Hors-jeu :	13
14.3.9 Taille du ballon :	13
14.3.10 Remplacements :	13
13.4 Egalités à la fin des rencontres de classement (poule ou échiquier) :	14
13.5 Gestion des sanctions disciplinaires	14
ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE ELITE & PROMO	15
14.1 Déroulement du championnat national	15
14.2 Déroulement à 6 équipes	15
14.3 Déroulement à 7 équipes	15
14.4 Déroulement à 8 équipes	15
15.5 Déroulement à 9 équipes	17
14.6 Déroulement à 10 équipes	19
14.7 Déroulement à 11 équipes	20
14.8 Déroulement à 12 équipes	20
14.9 Attribution des points	22
14.10 En cas d'égalité dans les poules de classement	22

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou Unique - pour le Foot -Ball ils sont répertoriés dans le tableau suivant.

	MF	MG	MG	CJF	CJG	CJG
Foot - Ball		PROMO	ELITE	UNIQUE	PROMO	ELITE

TOUS LES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL ELITES ET PROMOTIONNELS SE JOUENT A 7/7

Les rencontres nationales peuvent être organisées : MF

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL

Les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1 REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1 Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2 Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ainsi que les Juniors 3 ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, d'une année seulement, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minimes Filles 2ème année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles.
- Minimes garçons 2ème année dans la catégorie unique Cadets Juniors.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes : 2

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

FOOT-BALL 7/7

2.2 PRECISIONS SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL : FOOTBALL

8 joueurs minimum-11 maximum.

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu par pénalité (0 POINT) pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, et obligatoire à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérale

- Une équipe qui réalise un podium (1^{er} /2nd/3^{ème}) en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante.

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent participer :

- Un établissement qui aura réalisé une 1^{ère} ou 2^{nde} place aux nationaux PROMOTIONNEL dans une catégorie d'âge devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante, dans la même catégorie d'âge
- Les élèves inscrits dans une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- Les élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- Les élèves qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux
- Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagées sera demandée au chef d'établissement

La liste des équipes concernées, par leurs résultats de l'année antérieure, est consultable sur le site national.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL. La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT ELITE

5.1.1 Par catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 6 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus). Pour atteindre le minimum de 6 un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article...

Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

5.1.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2 EN CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL OU UNIQUE

5.2.1 Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

5.2.2 Gestions des invitations par les organisateurs

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

Le territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 12 équipes.

FOOT-BALL 7/7

5.2.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (12 équipes).

5.3 INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent si possible, se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, **doit présenter un jeune officiel dans toutes les catégories dans tous les sports.**

En Foot Ball, le jeune officiel doit être un arbitre central. De plus, l'équipe doit être en mesure de présenter un assistant (joueurs de l'équipe ou enseignant ou accompagnateur qui ne coache pas et différent de l'arbitre central)

La compétence de l'arbitre central devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel peut appartenir à l'AS de l'établissement qualifié, ou à un autre établissement du comité ou du territoire de l'équipe qualifiée Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

FOOT-BALL 7/7

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Une somme forfaitaire de **500€** devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Cette caution, pourra être conservée jusqu'à l'inscription et participation au stage national de formation de jeune officiel dans l'année.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur. Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3 PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4 CHAMPIONNAT ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

6.5 CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL OU UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum de l'équipe sans pouvoir jouer.

6.6 NIVEAU REQUIS

6.6.1 Elite

- Cadet Junior & Cadette Junior : U19 Ligue ou 17 National
- Minime : Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale
- Trisports : Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6.2 Promotionnel ou Unique

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

FOOT-BALL 7/7

6.7 EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

Football 7/7	Obligation
Toutes les catégories	Oui, si Non caution de 500 € non restituée

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son territoire
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.

- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.

- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.

- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Cadets / Juniors Garçons ou Juniors Garçons.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition.
- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

. Retard : pénalité et Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 10 minutes pour le tournoi national. Ceci entraîne match perdu par forfait. (Voir règlement spécifique).

Un retard entre 5' et 10' entraîne une pénalité précisée dans chaque règlement spécifique

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TABLEAU DES PENALITES EN ANNEXE

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1 LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

11.1.1 Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2 Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- Effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- Confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2 LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3 LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugssel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

FOOT-BALL 7/7

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT - FOOTBALL 7/7

13.1 NOMBRE DE JOUEURS

Phases finales UGSEL nationale

	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical)
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Toutes catégories	8	11	5	2

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée le Délégué Sportifs National peuvent prendre part à une rencontre.

13.2 TEMPS DE JEU

Temps de jeu	Matches de poule	½ finales et finales
Minimes F/G	<i>2 x 12 mn</i>	<i>2 x 12 mn</i> <i>A la fin du temps réglementaire si égalité :</i> <i>3 tirs au but puis si nouvelle égalité mort subite</i>
Cadets/Juniors	<i>2 x 15 mn</i>	<i>2 x 15 mn</i> <i>A la fin du temps réglementaire si égalité :</i> <i>3 tirs au but puis si nouvelle égalité mort subite</i>
Cadettes/Juniors	<i>2 x 15 mn</i>	<i>2 x 15 mn</i> <i>A la fin du temps réglementaire si égalité :</i> <i>3 tirs au but puis si nouvelle égalité mort subite</i>
Inversion de ½ terrain en seconde période. Arrêts de 3mn maximum géré par l'arbitre		

13.3 REGLES PARTICULIERES :

13.3.1 Traces et équipements spécifiques :

- Les rencontres se déroulent sur un ½ terrain de foot à 11
- Buts : 6 m X 2m avec filets
- Surface de réparation : 26m X 13m
- Coup de pied de réparation : 9m
- Ligne médiane

FOOT-BALL 7/7

14.3.2 Rentrée de touche :

À la main

14.3.3 Coups francs :

Ils peuvent être directs ou indirects, adversaires à 6 m

14.3.4 Coups de pied de pénalité :

Si faute grave entre la médiane et les 13 mètres : coup franc direct aux 13 mètres face au but sans mur

14.3.5 Coup de pied de but :

Les "6 m" tirés au pied par le gardien suite à une sortie de but se font à hauteur du point de penalty.

14.3.6 Passe en retrait au gardien :

Règles foot à 11. Sinon coup franc indirect exécuté sur le point le plus proche de la ligne des 13 mètres. Mur autorisé

14.3.7 Dégagement du gardien :

Pas de volée, ni de 1/2 volée : dégagement à la main ou au pied avec ballon au sol. Sinon, coup franc indirect, exécuté sur le point le plus proche de la ligne des 13 mètres. Mur autorisé

14.3.8 Hors-jeu :

À partir de la ligne médiane

14.3.9 Taille du ballon :

Pour toutes les catégories, le ballon de taille 5 est obligatoire.

14.3.10 Remplacements :

- En Promotionnel & toutes les catégories Féminines :

Tous les joueurs doivent avoir participé à un tiers temps par rencontre.

Les remplaçants peuvent rentrer en 1^{ère} période **à partir de la 8^{ème} minutes** pour les **MF/MG** et **à partir de la 10^{ème} minutes** pour les **CJG/CJF**.

Le joueur rentrant devra **jouer au minimum 1/4 du temps de la rencontre**. Il pourra être remplacé à partir de la 6^{ème} minute de la seconde période pour les MF/MG et à partir de la 8^{ème} minute pour les CJG/CJF.

Le joueur sorti sur blessure ne peut plus participer à la rencontre ni à la suivante.

- En Elite :

Trois arrêts de jeu sont autorisés y compris le temps mort, par match pour les remplacements de joueurs : 1 temps mort par équipe & 1 mi-temps

Les remplacements doivent être effectués avant les deux dernières minutes de chaque période. Le joueur remplacé peut revenir en jeu.

FOOT-BALL 7/7

13.4 EGALITES A LA FIN DES RENCONTRES DE CLASSEMENT (POULE OU ECHIQUIER) :

1. De la présence d'un jeune officiel pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13.5 GESTION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

1. Carton jaune avec exclusion temporaire de 5 minutes (temps pris par l'arbitre assistant)
2. Carton rouge avec expulsion définitive.

Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion.

Tout joueur ayant reçu 1 carton rouge ou 2 cartons jaunes (dans des matchs différents), est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. Cette suspension peut être portée à plusieurs rencontres par la commission disciplinaire.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL.
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale ou de son représentant lors de la phase finale.

ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE

14.1 DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL

Ce championnat rassemble de 6 à 12 équipes selon le nombre de territoires ayant engagés des équipes. Les lettres attribuées par tirage au sort intégral déterminent l'ordre des matchs et la constitution des poules.

☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.

Déroulement identique pour un championnat Elite ou Promo

14.2 DEROULEMENT A 6 EQUIPES

Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M15) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – F / M2 = B – E / M3 = C – D
- 2^{ème} tour : M4 = F – E / M5 = A – D / M6 = C – B
- 3^{ème} tour : M7 = E – D / M8 = F – B / M9 = C – A
- 4^{ème} tour : M10 = D – B / M11 = E – A / M12 = C – F
- 5^{ème} tour : M13 = A – B / M14 = D – F / M15 = C – E

14.3 DEROULEMENT A 7 EQUIPES

1^{er} temps : formule échiquier adaptée - 4 tours - ; lors du 1^{er} tour, l'équipe exempte est tirée au sort.

- L'exempt se voit attribuer les points d'un match nul avec un goal-average de 0.
- Le dernier du classement après chaque tour devient l'exempt.
- Une équipe ne peut être exempte qu'une seule fois.

2nd temps : tableau ¼, ½ et finale

- ¼ finales idem à 8 équipes mais le 1^{er} est exempt : 2 – 7 / 3 – 6 / 4 – 5
- ½ finales et finales pour les 4 gagnants : Gagnant 2-7 / Gagnant 3-6 et Gagnant 4-5 / 1^{er}
- Tournoi triangulaire pour les perdants selon les modalités suivantes :
 - Perdant 2-7 / Perdant 3-6
 - Perdant 4-5 contre Perdant match précédent
 - Perdant 4-5 contre Gagnant 1^{er} match

14.4 DEROULEMENT A 8 EQUIPES

Au choix entre les deux formules – échiquier ou poule

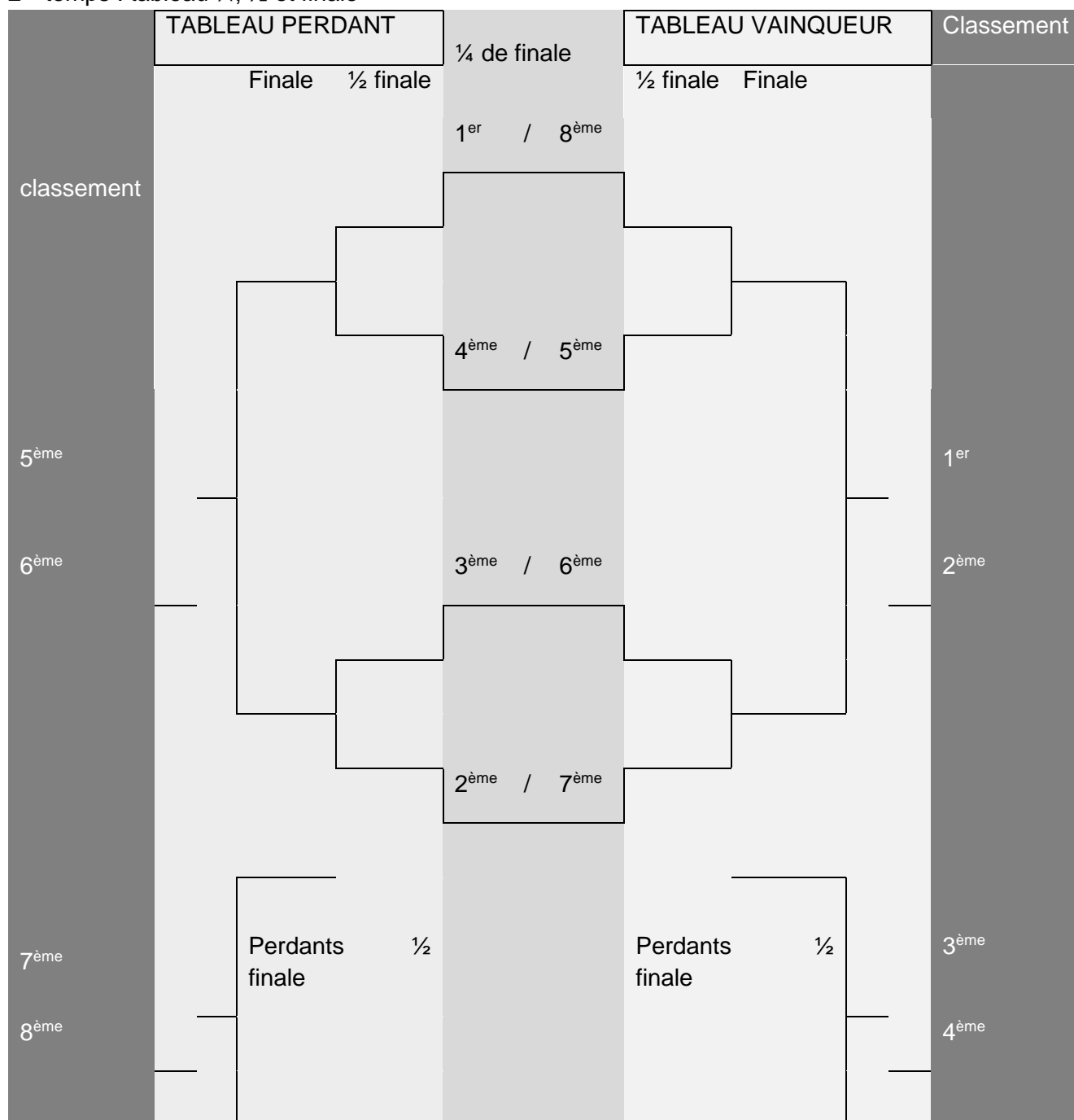
14.4.1 Formule échiquier

1^{er} temps (formule échiquier)

- Tirage au sort intégral puis classement à l'issue du 1^{er} tour.
- 2^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 2 tours est effectué.
- ☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.
- 3^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 3 tours est effectué.

FOOT-BALL 77

2nd temps : tableau ¼, ½ et finale



14.4.2 Formule Poules

- 2 groupes de 4

Tirage au sort intégral

- Jour 1 :

2 poules de 4 équipes

Les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les tableaux 1 à 4 des ½ finales

FOOT-BALL 7/7

Les deux derniers de chaque groupe se qualifient pour les tableaux 5 à 8

- Jour 2 :

½ Finales et finale (Classement de 1 à 4)

½ Finales et finale (Classement de 5 à 8)

15.5 DEROULEMENT A 9 EQUIPES

1^{er} temps : Tour 1 et 2 – Formule échiquier adaptée

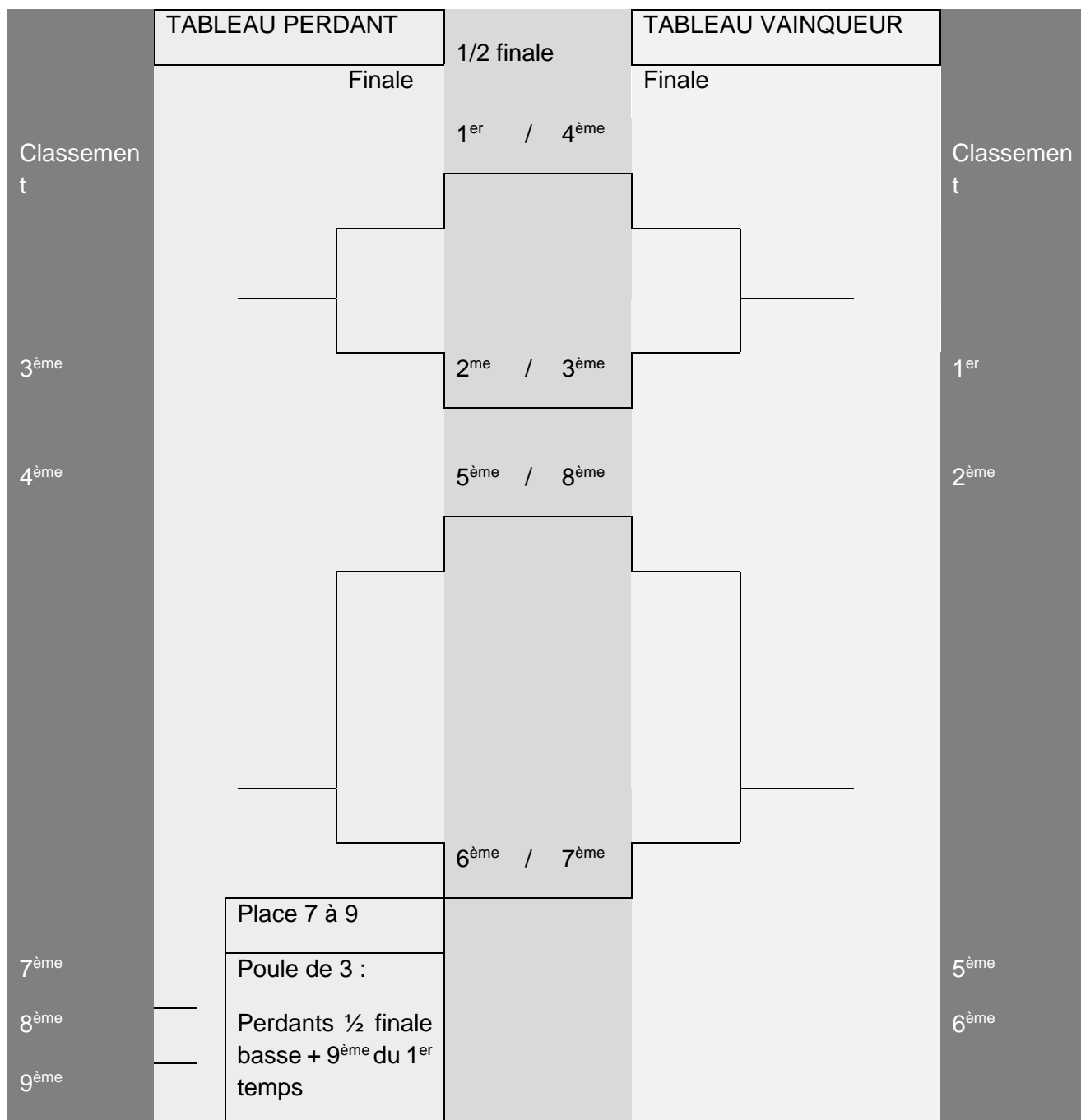
1 ^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral								
Poule 1			Poule 2			Poule 3		
A			D			G		
B			E			H		
C			F			I		
Ordre des rencontres								
A - B			D - E			G - H		
B - C			E - F			H - I		
A - C			D - F			G - I		

2 ^{ème} tour : Composition des poules selon classement du 1 ^{er} tour								
Poule 4			Poule 5			Poule 6		
1 ^{er} Poule 1			1 ^{er} Poule 2			1 ^{er} Poule 3		
2 ^{ème} Poule 2			2 ^{ème} Poule 3			2 ^{ème} Poule 1		
3 ^{ème} Poule 3			3 ^{ème} Poule 1			3 ^{ème} Poule 2		
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 ^{er} tour								

Fin du 1^{er} temps → Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe

FOOT-BALL 7/7

2nd temps : tableau 1/2 et finales



- Finales :
- M13 ou M16 = pour la 5^{ème} place : 5^{ème} contre 6^{ème}
- M14 ou M17 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M15 ou M18 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

FOOT-BALL 7/7

14.6 DEROULEMENT A 10 EQUIPES

Au choix entre les deux formules – échiquier ou poule

14.6.1 Formule échiquier

- Echiquier 4 tours
- J1 : 4 tours échiquier plus 1 match de barrage pour les équipes de 7 à 10.
- 6 qualifiés pour les 1/4, plus un barrage pour les équipes de 7 à 10.
- J2 : ¼, ½, et finale. (Plus mach de classement 9/10)

JOUR	HEURE		T1	T2	T3	T4
J2	9H00	ECHIQUEUR	A/B	C/D	E/F	G/H
	9H30	TOUR 1	I/J			
	10H15	ECHIQUEUR				
	10H45	TOUR 2				
	14H00	ECHIQUEUR				
	14H30	TOUR 3				
	15H15	ECHIQUEUR				
	15H45	TOUR 4				
	16H30	Barrage	7/10	8/9		
J3	9H00		¼ Finale	¼ Finale	¼ Finale	¼ Finale
	9H30		9/10			
	10H15		½ Finale	½ Finale		
	11H00		5/6	7/8	3/4	
	11H30		FINALE			

14.6.2 Formule Poules

- 2 groupes de 5

Tirage au sort intégral

- Jour 1 :

2 poules de 5 équipes

Les 1^{ers} et 2^{èmes} de chaque groupe se qualifient pour les tableaux 1 à 4

Les 3^{èmes} et 4^{èmes} de chaque groupe se qualifient pour les tableaux 5 à 8

Les 5^{èmes} de chaque groupe – classement 9 à 10

- Jour 2 :

½ Finales et finale (Classement de 1 à 4)

½ Finales et finale (Classement de 5 à 8)

Classement 9 à 10.

FOOT-BALL 77

14.7 DEROULEMENT A 11 EQUIPES

- Echiquier 4 tours
- J1 : 4 tours échiquier plus un barrage pour les équipes de 6 à 11
- 5 qualifiés pour les 1/4, plus un barrage pour les équipes de 6 à 11.
- J2 : ¼, ½, et finale. Plus match de classement pour les 3 équipes éliminées.

JOUR	HEURE		T1	T2	T3	T4
J2	9H00	ECHIQUELIER	A/B	C/D	E/F	G/H
	9H30	TOUR 1	I/J			
	10H15	ECHIQUELIER				
	10H45	TOUR 2				
	14H00	ECHIQUELIER				
	14H30	TOUR 3				
	15H15	ECHIQUELIER				
	15H45	TOUR 4				
	16H30	Barrage	6/11	7/10	8/9	
J3	9H00		¼ Finale	¼ Finale	¼ Finale	¼ Finale
	9H30					9/10
	10H15		½ Finale	½ Finale		9/11
	11H00		5/6	7/8	3/4	10/11
	11H30		FINALE			

14.8 DEROULEMENT A 12 EQUIPES

J1 : Tour 1 et 2 – Formule échiquier adaptée –

Point de vigilance : si possible débiter les rencontres le jour de l'accueil.

1 ^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral							
Poule 1		Poule 2		Poule 3		Poule 4	
A		D		G		J	
B		E		H		K	
C		F		I		L	
Ordre des rencontres							
A - B		D - E		G - H		J - K	
B - C		E - F		H - I		K - L	
A - C		D - F		G - I		J - L	

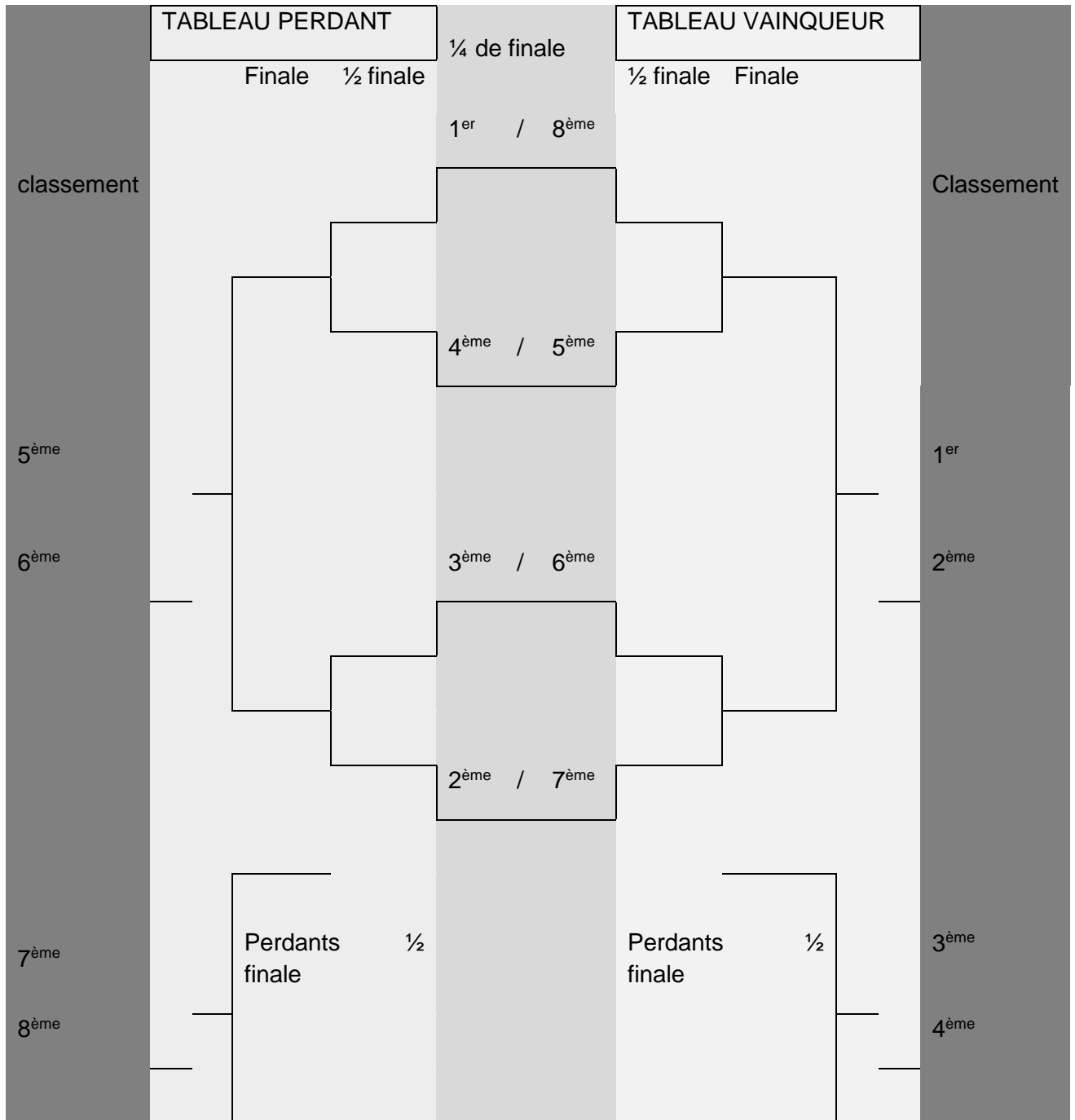
2 ^{ème} tour : Composition des poules selon classement du 1 ^{er} tour							
Poule 5		Poule 6		Poule 7		Poule 8	
1 ^{er} Poule 1		1 ^{er} Poule 2		1 ^{er} Poule 3		1 ^{er} Poule 4	
2 ^{ème} Poule 2		2 ^{ème} Poule 3		2 ^{ème} Poule 4		2 ^{ème} Poule 1	
3 ^{ème} Poule 3		3 ^{ème} Poule 4		3 ^{ème} Poule 1		3 ^{ème} Poule 2	
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 ^{er} tour							

Les 1^{ers} et 2^{èmes} de chaque groupe se qualifient pour les ¼ de finales

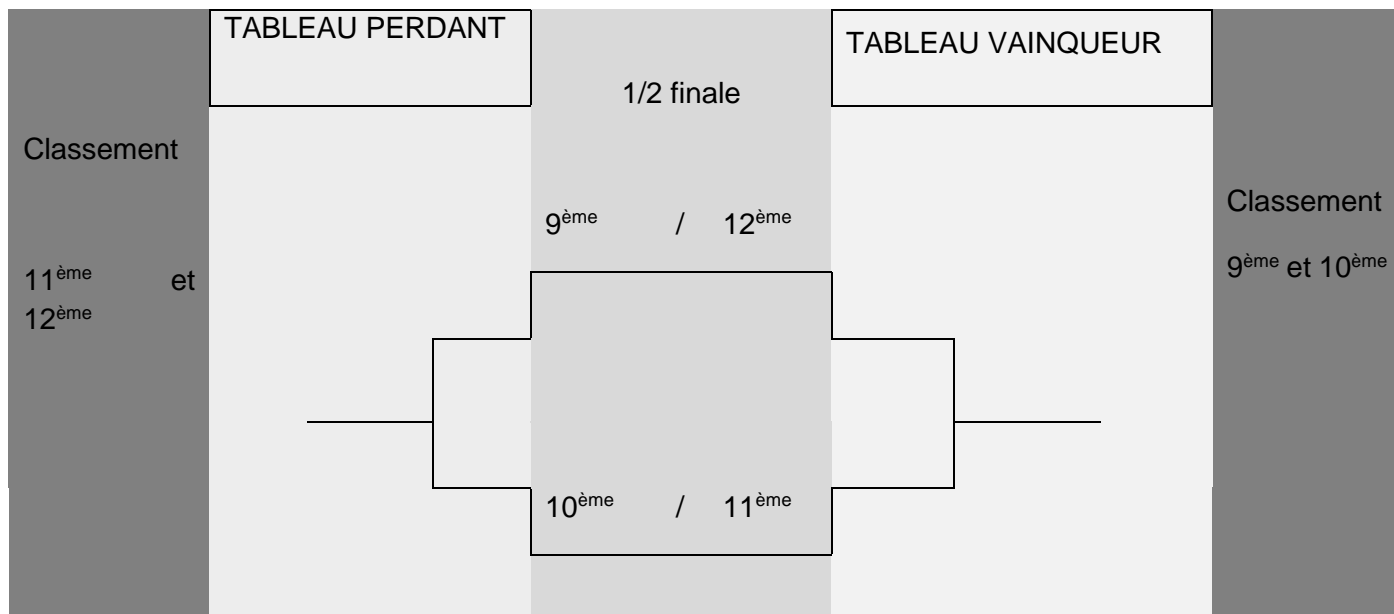
J2 : ½ et finale. + match de classement sous forme de demi-finale entre le 9^{ème} et le 12^{ème}.

FOOT-BALL 77

Pour les équipes classées de 1 à 8



Pour le classement de 9 à 12 :



14.9 ATTRIBUTION DES POINTS

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Pénalité ou Forfait : 0 point

14.10 EN CAS D'EGALITE DANS LES POULES DE CLASSEMENT

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.